



Déclaration à la CAPN du 11 janvier 2018

Cette première CAPN de l'année 2018 est aussi la première pour les nouveaux élus-es. Avec 5 sièges sur 7 en CAPN et 79 sur 120 pour les CAPA, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sortent renforcés de ces élections.

Les psychologues de l'Education nationale nous ont accordé leur confiance et ont validé les positions portées par nos deux syndicats qui œuvrent ensemble depuis longtemps pour l'unification de la profession de psychologue dans l'EN dans le respect des champs d'exercice, premier degré, second degré et supérieur.

Forts de cette confiance, nous continuerons à représenter, informer les collègues, à faire respecter les droits individuels et collectifs.

L'année 2017 a vu la parution du décret du corps unique de psychologue pour lequel la FSU s'est beaucoup investie et a porté des revendications pour que les psychologues et la psychologie soient mieux reconnus par notre institution.

Puisque nous sommes encore au moment des vœux pour cette nouvelle année, nous souhaitons pour 2018 une résolution positive pour le personnel des dossiers en cours.

Concernant le régime indemnitaire, nous demandons :

- une indemnité de fonction unique pour les PsyEN des deux spécialités, conformément aux engagements initiaux ;
- une réécriture du décret sur les indemnités de l'éducation prioritaire, afin que les psychologues de l'EN y soient mentionnés, en remplacement de l'expression « conseillers d'orientation psychologues » ;
- pour tous les DCIO, le versement rétroactif des 20 points de NBI depuis 2013 ;
- la revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA) votée au CTM du 22 mars 2017 ;
- le versement de l'indemnité différentielle conformément aux engagements du ministère lors des discussions sur la création du corps pour les psychologues passés du statut d'instituteur à celui de PE ou de psychologue de l'EN.

Concernant le déroulement de carrière, nous demandons :

- une note précisant à tous les rectorats comment l' «exercice» en Education Prioritaire doit être pris en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle.
- La possibilité d'accéder pour les PsyEN à la fonction de formateur académique définie dans le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015.

Concernant la mobilité des personnels, nous demandons :

- que les points de renouvellement de 1^{er} vœu dans l'ancien mouvement inter départemental PE soient pris en compte dans le mouvement inter- académique des PsyEN ;
- que tous les collègues PE titulaires d'un titre de psychologue (DEPS et DESS) puissent participer au mouvement intra-académique, même s'ils ne sont plus sur un poste de psychologue actuellement ;
- un cadrage national permettant une uniformité de l'attribution des points concernant l'exercice en EP.

Concernant les psychologues du 1^{er} degré, nous demandons :

- comment les psychologues placés en détachement pour une année seront consultés sur leur statut à venir ?
- l'accès au droit d'option pour tous les collègues (PE titrés) effectuant des remplacements de psychologues ;
- la correction avant le mouvement intra-académique des erreurs constatées dans les dossiers administratifs lors du transfert d'i-prof 1^{er} degré à i-prof 2nd degré ;
- une affectation en école, conformément à la circulaire RASED de 2014, ce qui amène les communes à équiper le poste (bureau, ligne téléphonique, armoire qui ferme à clé, budget de fonctionnement).

D'une manière générale,

Pour les deux spécialités, nous renouvelons la demande de groupes de travail ministériels, l'un sur la structuration du corps et l'autre sur le suivi de la formation initiale.

Si la FSU est attachée à l'amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d'exercice et de la qualité du service public pour lesquels les psychologues ont des missions bien définies.

Elle revendique :

- le maintien et le développement de tous les CIO et des RASED avec les moyens permettant aux services et aux dispositifs d'aides de fonctionner et de répondre à l'ensemble des besoins sur le terrain.
- une réforme ambitieuse de notre système éducatif, une véritable démocratisation du lycée et de l'enseignement et non une sélection déguisée de l'accès à

l'enseignement supérieur comme le prévoit le plan Étudiant, qui doit être à la hauteur des enjeux de qualification pour notre pays, de réduction des inégalités sociales et non développer un tri social accru.

- un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur afin de créer des places en université, en IUT, en STS.

Pour en venir à l'ordre du jour de cette CAPN, les accords PPCR arrachés au précédent gouvernement constituaient pour la FSU un début de revalorisation. Certaines mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, d'autres ont été reportées d'une année et perdent donc une partie de leur valeur.

Nous déplorons par ailleurs :

- le gel de la valeur du point d'indice ;
- le report des revalorisations indiciaires de PPCR ;
- la mesure démagogique, inefficace et pénalisante, du jour de carence ;
- la perspective de suppression de 120 000 postes dont 70 000 dans la fonction publique territoriale ;
- la situation faite aux collègues non titulaires de la fonction publique (un agent sur cinq) et donc en situation de précarité ;
- la dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

Les fonctionnaires sont victimes de la politique austéritaire du gouvernement.

Nous pourrons au cours de cette CAPN donner des précisions sur l'ensemble de ces questions et nous souhaitons que le ministère puisse y apporter des réponses.